

NOUS RECHERCHONS : UN(E) ASSISTANT(E) FAMILIAL(E)

Dans le cadre de sa politique de recrutement, le Centre Hospitalier Georges Daumézon lutte contre toutes les formes de discrimination et favorise l'égalité d'accès des candidats en élargissant la diffusion des offres d'emploi, vise à diversifier ses candidatures et reconnaître toutes les compétences.



ENVIRONNEMENT DU POSTE

Le Centre Hospitalier Georges Daumézon, **établissement de santé spécialisé en santé mentale à Bouguenais**, d'une capacité de 295 lits et places (intra et extra hospitalier)

Recrute un(e) Assistant(e) familial(e)

en Contrat à Durée Indéterminée

MISSIONS & ACTIVITES PRINCIPALES

En vertu de l'arrêté du 1^{er} octobre 1990, l'Assistant(e) Familial(e) accueille avec l'accord des parents un enfant de 0 à 16 ans au moment de l'admission présentant une souffrance psychique justifiant une indication pédopsychiatrique. L'accueil thérapeutique est un dispositif d'alternative à l'hospitalisation qui vient compléter un projet de soin déjà existant. La mission de l'A.F est de soutenir l'enfant dans son quotidien, lui offrir un cadre individualisé et sécurisé. Chaque A.F. assure l'accueil avec sa personnalité et son histoire, c'est la richesse de l'A.F.T.E d'offrir des rencontres inédites et par là, favoriser les changements. L'A.F. accueille l'enfant selon le projet de soin sur les temps d'ouverture de l'unité, du lundi au vendredi soir. L'accueil se fait sur le mode d'accueil continu sur une durée de 0 à 3 ans. L'A.F. vise, à travers ses actions, à un mieux-être des enfants, dans l'objectif de leur retour au domicile, dans une dynamique familiale apaisée.



**CANDIDATURE A
ADRESSER PAR MAIL OU
PAR COURRIER**



**CH GEORGES
DAUMEZON**

DRH

55 rue Georges Clémenceau
BP 34216
44342 BOUGUENAI Cedex

drh@ch-gdaumezon.fr

COMPETENCES ET SAVOIR-ETRE

RELATIONS A L'ENFANT ET A SA FAMILLE

- Accueil physique et psychique de l'enfant avec intégration au sein de la famille d'accueil.
- Observation de l'enfant, analyse de la problématique.
- Mise en œuvre du projet de soin.
- Accompagnement du quotidien (scolarité, soins, loisirs).
- Afin de garantir la disponibilité de l'A.F. à la relation à l'enfant, l'unité s'organise pour qu'il n'y ait pas de relation directe entre les parents et la famille d'accueil. Le travail de lien se fait par l'intermédiaire des Infirmiers (es) Diplômés (es) d'Etat de l'unité.
- L'A.F. respecte la juste place des parents. L'achat et l'entretien du linge ainsi que le suivi scolaire sont assurés par ces derniers.

RELATIONS AU SEIN DE LA FAMILLE D'ACCUEIL

- L'A.F. et sa cellule familiale constituent une famille d'accueil.
- L'A.F. porte une attention sur les interactions entre le jeune accueilli et les différents membres de la famille.
- En fonction de la clinique et des enjeux relationnels, le conjoint peut participer, s'il le souhaite, aux synthèses de l'enfant.

RELATIONS PROFESSIONNELLES

- Liaisons hiérarchiques : Cadre de santé
- Liaisons fonctionnelles : Médecins de l'unité fonctionnelle

EXIGENCES REQUISES POUR LE POSTE

FORMATION-DIPLÔME

- ◆ Agrément délivré par la Protection Maternelle et Infantile (PMI)
- ◆ Stage préparatoire à l'accueil du premier enfant (60h) S.P.A.P.E
- ◆ Formation initiale obligatoire de 240 heures, préparant au Diplôme d'Etat d'A.F (DEAF)
- ◆ Formation continue : Formation annuelle dans le cadre du projet de l'unité.
- ◆ Formation individuelle : à l'initiative de l'A.F. et/ou du Cadre de santé.

COMPETENCES PARTICULIERES REQUISES

- ◆ Sens de l'accueil, patience, empathie, écoute, adaptation
- ◆ Inventivité, créativité
- ◆ Sens de l'observation
- ◆ Capacité à prendre du recul, à s'exprimer sur ses affects
- ◆ Capacité à travailler en équipe pluridisciplinaire et partager les informations
- ◆ Capacité de remise en question, de gestion de la dynamique familiale
- ◆ Capacité à répondre aux urgences en lien avec l'équipe et en référence aux protocoles établis.

SPECIFICITES LIEES AU POSTE

INTERÊTS/CONTRAINTES DU POSTE

- ◆ Le métier d'A.F. s'exerce au domicile du salarié ce qui présente des avantages pour la vie de famille et des contraintes liées à l'exposition de la vie privée.
- ◆ Le salaire perçu par l'A.F. est lié à l'accueil d'un enfant, ce qui ne garantit pas un revenu constant.
- ◆ L'accueil de l'enfant s'exerce jour et nuit, en général du lundi au vendredi et une partie des vacances scolaires et, à titre exceptionnel, le week-end.
- ◆ L'A.F. a la possibilité de s'appuyer sur l'unité aux heures ouvrables et sur le dispositif d'astreinte médicale et administrative en dehors des heures ouvrables.
- ◆ L'A.F. qui souhaite exercer une seconde activité rémunérée doit obtenir préalablement l'accord du directeur du Centre Hospitalier Georges Daumézon.
- ◆ Une partie des congés annuels est imposée du fait de la fermeture de l'unité : 2 semaines l'été, une semaine l'hiver.
- ◆ Le solde des congés est posé en fonction de l'intérêt de l'enfant et des souhaits de l'A.F.
- ◆ La mobilité est exigée, le permis B en cours de validité est souhaitable.